

Recensement des élèves – foire aux questions

Qu'est-ce qu'un recensement?

Un recensement est la collecte d'informations auprès de l'ensemble d'une population ou d'un groupe de personnes. Les données du recensement sont confidentielles et privées, mais non anonymes. Les réponses des étudiants seront liées de façon confidentielle à leur adresse électronique afin que le personnel du Service de la recherche et de la reddition de comptes du HDSB puisse relier les données relatives à l'identité aux dossiers administratifs des élèves. La communication des résultats ne permettra pas d'identifier un élève ou un petit groupe d'élèves particulier (p. ex., moins de 15).

Quel est le but du recensement des élèves par le Conseil scolaire du district de Halton (HDSB)?

Tous les conseils scolaires de l'Ontario sont tenus, en vertu de la [Loi de 2017 contre le racisme](#), ch. 15, et du [Plan d'action ontarien pour l'équité en matière d'éducation](#), de recueillir et de communiquer des données relatives à l'identité.

Les conclusions du recensement des élèves aideront le HDSB et nos écoles à :

- comprendre pleinement les besoins de tous les élèves et de toutes les familles pour favoriser la réussite et le bien-être des élèves;
- cerner et éliminer les pratiques discriminatoires, les obstacles systémiques et les préjugés afin de produire des chances et des résultats équitables; et
- affecter des ressources pour soutenir les élèves et les programmes là où le besoin se fait sentir le plus.

Quels types de questions sont inclus dans le recensement des élèves?

Le recensement des élèves comprend environ 30 questions à choix multiples sur l'identité des élèves, comme énoncées dans les [Normes relatives aux données en vue de repérer et de surveiller le racisme systémique](#), les caractéristiques familiales, les expériences scolaires et le bien-être des élèves.

Mon enfant doit-il répondre à toutes les questions du recensement?

Le recensement des élèves est entièrement volontaire. Les élèves ou les parents/tuteurs peuvent sauter des questions s'ils ne souhaitent pas fournir de réponses, ou peuvent choisir de ne pas y participer du tout. Cependant, il est important de noter que plus le taux de réponse est élevé, plus l'information sera riche et fiable, et servira à l'amélioration des écoles et la planification des programmes.

Puis-je consulter une copie du recensement des élèves avant que mon enfant n'y participe?

Les parents/tuteurs peuvent accéder aux questions du recensement des élèves en janvier 2021 sur le [site Web du recensement des élèves d'HDSB](#).

Comment la confidentialité des réponses de mon enfant sera-t-elle assurée?

Toutes les réponses recueillies seront stockées dans une base de données sécurisée et confidentielle, et ne seront consultées que par le personnel autorisé du Service de la recherche et la reddition de comptes du HDSB dans le but de cerner et de résumer les tendances parmi les élèves du HDSB. Les réponses individuelles des élèves seront regroupées à des fins d'analyse de manière à ce qu'aucun renseignement individuel sur les élèves ne soit identifiable.

Comment les données du recensement seront-elles utilisées?

Les données seront analysées par le personnel du Service de la recherche et de la reddition de comptes du HDSB. Elles serviront à produire une série de rapports pour aider le conseil scolaire et l'école à prendre des décisions éclairées sur les programmes et l'apprentissage. Les données résumées peuvent également être communiquées aux partenaires communautaires et aux organismes gouvernementaux pour les aider à améliorer leurs services et à mieux répondre aux besoins de leurs collectivités. Les rapports ou analyses de données ne citeront jamais un élève en particulier.